

## Avis public



### PROMULGATION RÈGLEMENT RCA23 17396

---

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 4 décembre 2023, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 février 2024 et entre en vigueur conformément à la loi. :

#### **RÈGLEMENT RCA23 17396 :**

Règlement RCA23 17396 modifiant *le Règlement autorisant un emprunt de 8 270 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement du centre sportif Trenholme (RCA22 17366)* afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 9 530 000 \$.

Le présent avis ainsi que le règlement sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace](http://montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 26 février 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

---

**RCA23 17396**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 8 270 000 \$  
POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET  
D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF  
TRENHOLME AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT  
DE L'EMPRUNT À 9 530 000 \$**

---

**VU** l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

**VU** le paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

**ATTENDU QUE** l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce et dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

À la séance du 4 décembre 2023, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. Le titre du *Règlement autorisant un emprunt de 8 270 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement du centre sportif Trenholme* (RCA22 17366) est modifié par le remplacement de «8 270 000 \$» par «9 530 000 \$».
2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de «8 270 000 \$» par «9 530 000 \$».

GDD 1236460005

---

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—  
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4  
DÉCEMBRE 2023.**

---

La mairesse d'arrondissement,  
GRACIA KASOKI KATAHWA

---

La secrétaire d'arrondissement,  
GENEVIÈVE REEVES